



## Lettre 48 N renseignements

-----  
Par olivia

Bonjour, j'aimerais quelques renseignements..

Je suis dans l'attente de ma lettre 48N qui arrive apparemment 1 à 2 mois après la réception du PV en recommandé. Seulement je suis encore domicilié chez mes parents et je n'ai pas envie qu'ils tombent sur cette lettre ni sur un avis de passage? est-il possible de récupérer cette lettre autrement?

Merci

-----  
Par TUT03

Bonjour

vous pouvez faire rediriger votre courrier personnel à une autre adresse moyennant un service payant à souscrire auprès du service de distribution du courrier

avez vous une seconde adresse ? une adresse fiable où votre nom doit apparaître sur la boîte aux lettres

ceci dit, vos parents n'ont pas le droit d'ouvrir votre courrier, ils ne pourront donc pas en prendre connaissance sans votre accord. Et puis, vous êtes maintenant un adulte, vous devez en assumer les responsabilités et faire face à des situations désagréables dont vous êtes seul responsable.

-----  
Par janus2

Je suis dans l'attente de ma lettre 48N qui arrive apparemment 1 à 2 mois après la réception du PV en recommandé.

Bonjour,  
Le délai peut être bien plus long selon les départements, jusqu'à un an pour certains...

-----  
Par janus2

vous pouvez faire rediriger votre courrier personnel à une autre adresse moyennant un service payant à souscrire auprès du service de distribution du courrier

Bonjour,  
Il me semble que certains courriers ne peuvent pas être redirigés et doivent obligatoirement être renvoyés à l'expéditeur, je crains que la 48N en fasse partie.

-----  
Par olivia

Merci pour votre réponse, j'ai une autre adresse fiable,

"moyennant un service payant à souscrire auprès du service de distribution du courrier" : comment ceci fonctionne?

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,  
Rendez vous au bureau de poste ou faites la demande en ligne.  
Remplissez le formulaire pour reexpédition temporaire ou définitive du courrier, c'est un service payant.

Vous pouvez aussi rediriger votre courrier vers un bureau de poste où vous irez le retirer.  
Ce n'est pas "totalement" fiable, parfois il y a des erreurs, parfois des courriers se perdent, ou ne sont pas renvoyés.

NB : certains courriers de l'administration portant la mention "ne pas faire suivre" ne peuvent pas être transférés, il sont retournés à l'émetteur.

Je ne sais pas si c'est le cas des amendes routières.

[url=<https://www.laposte.fr/garde-courrier-reexpedition-temporaire>]